

ECONOMIE *et* FINANCES

Revue du Fonds Monétaire
International > P.17

Pour une administration
publique performante
et transparente dans
l'atteinte des objectifs de
la PGE > P.30

**Une nouvelle ère,
un nouveau ministre**



L'Administration fiscale et la fiscalité en ligne

<https://hetraonline.impots.mg>



Services disponibles :

- Immatriculation (nouveau contribuable)
- Déclaration et paiement **IS - IR - TVA - IRSA**
- Consultation de la situation fiscale et visualisation de la Carte fiscale

<http://www.impots.mg>
Facebook : Direction Générale des Impôts Madagascar
YouTube : Direction Générale des Impôts Madagascar

EDITORIAL

UNE LETTRE

DU MINISTRE

Édito



Chers lecteurs,

Le début de cette année 2019 mérite d'être marqué dans les annales de notre précieux pays. En effet, avec l'investiture du nouveau Président de la République de Madagascar, Andry Nirina RAJOELINA, élu par suffrage direct, le vent des réformes souffle sur notre Grande Ile. Dans cette lancée, le ministère en charge des finances s'est mué en Ministère de l'Economie et des Finances.

Je remercie mes prédécesseurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts afin de permettre à Madagascar d'arriver à la stabilité économique actuelle. Il est maintenant temps de passer à la vitesse supérieure dans la réalisation des projets de développement tant attendus par les malgaches après 58 ans de retour à l'indépendance. Cela implique entre autres de transformer les institutions pour assurer leur crédibilité, intégrité et leur stabilité afin de renforcer leur attractivité politique, bâtir des partenariats solides avec le secteur privé national et créer l'espace fiscal nécessaire à l'amorçage de l'émergence.

L'objectif global du Ministère sera de ce fait de travailler à une fusion efficace du ministère en charge des finances et celui de l'économie, de maintenir les grandes réformes afin de boucler les négociations pour l'obtention de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International, et de finaliser les négociations avec la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale pour les appuis budgétaires.

A partir de cette 14^e édition, le bulletin d'information «Les Echos des Finances et du Budget» fait peau neuve et devient «Economie et Finances». Son contenu sera également rafraîchi. Par ailleurs, à part les actualités des départements du Ministère de l'Economie et des Finances, les lecteurs auront également plus d'échos des Régions.

Cette 14^e édition sera ainsi consacrée aux perspectives 2019 et actualités des Directions Générales afin de vous donner un avant-goût des réformes qui seront entamées au sein de ce département.

Bonne lecture à tous !

Richard **RANDRIAMANDRATO**
Ministre de l'Economie
et des Finances



EN PROFONDEUR

Comment capitaliser l'intégration régionale pour l'émergence de Madagascar ?

ACTUALITÉ

06
Pour une administration crédible, intègre et redevable envers les contribuables

10
Partenaires de la DGI, les opérateurs affichent leur volonté pour la lutte commune contre le secteur informel

10
Fihaonana amin'ireo mpandraharaha ara-toekarena

11
Vers une loi de finances rectificative cadrée avec la Politique Générale de l'État

12
Coopération régionale : la douane malgache reçoit des Inspecteurs Comoriens en formation

14
La réforme des établissements publics en application pour 2019

15
Enquête périodique auprès des ménages (EPM 2019-2020) : une forte volonté politique du nouveau régime accompagnée d'un programme d'harmonisation et de modernisation

16
Recensement : les résultats préliminaires du RGPH3 en attente de validation

17
Facilité Elargie de Crédit : Le FMI positif

DANS LE MAGAZINE

Richard RANDRIAMANDRATO, actuel Ministre de l'Economie et des Finances, nous confie les éléments essentiels pour l'émergence de l'économie malgache à travers l'accomplissement des Quatre principes qu'il a déjà adoptés durant ses bons services au sein des organismes internationaux, des entreprises privées qu'il a cotoyées.

18-23
Organigramme du Ministère : Les nouvelles nominations

REGARD SUR LE MINISTERE

24
Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF) : ses nouvelles orientations par son nouveau Directeur Général, l'Inspecteur Général d'Etat Gilles RABEARINOSY

26
Autorité de Régulation des Marchés Publics : Rôles, attributions et mission de régulation

28
Douane malgache: une administration protectrice du patrimoine naturel et des citoyens

30
Pour une administration publique performante et transparente dans l'atteinte des objectifs de la Politique Générale de l'Etat

EN PROFONDEUR

32
Gestion rationnelle du Patrimoine de l'Etat : Recensement Général au Programme

34
Synthèse des missions d'audit des marchés au niveau des régions Atsinanana et boeny

37
Normes d'informations financières à Madagascar : historique et perspectives

42
Evolution économique récente et perspectives pour 2019

A VOTRE SERVICE

44
Hetraphone et Hetraonline : les usagers vont profiter de l'innovation technologique d'une administration en ligne dématérialisée

46
Contrôle des opérations de change : poursuite de la dématérialisation

LES ECHOS DES REGIONS

48
Faritra DIANA : tsy mahasakana ny mpiasa tsy handray karama ny fahatapahan'ny lalana



Imprimé en 3500 exemplaires

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Tsilava RAJAABELINA

REDACTEUR EN CHEF :
Mandresy RAKOTOARISON

COMITE DE REDACTION :
H. Tiana ANDRIANANTOANDRO
Haingo Patricia MALALAHARISOA
Edmond RAKOTOMALALA
Mirana RALAIVOLA
Lalaina ANDRIAMPARANY
Zana ANDRIANARIJAONA
Malala RASOLOFOSON
Mbolatiana RANAIVO
Patricia RAKOTO
Alfredy Heriniaina RAKOTOARISOA
Hasina M. RAKOTONDRAINIBE
Noro Vololona Suzy RAKOTONIONY
Haritiana JOHASY
Hermann RAKOTONDRAZAKA
Landy N. ANDRIAMIALIZAFY
Endor Cadet HAJATIANA
Mamy RAMANANA
Luc RAKOTOARISOA
Onivola ANDRIANARY LALA
Yannick Joel ANDRIAMISA
Ella JAOTINA
Ny Riana H. RAKOTOARIVONY
Tianah ANDRIANTSOA
Fanja RAHERIVELO
Maholiniana RAHARITSIMBA

INFOGRAPHIE - MISE EN PAGE :
Hasina F. ANDRIAMPARISON
iAko RANDRIANARIVELO

PHOTOS :
Hery RASOLO.
iAko RANDRIANARIVELO
Hasina F. ANDRIAMPARISON

ECONOMIE ET FINANCE est un bulletin d'information produit par le Ministère de l'Economie et des Finances

Tous droits réservés au Ministère de l'Economie et des Finances.
Parution n°014, Février 2019
Imprimé à Madagascar.

Parut également sur le site du Ministère :
www.mef.gov.mg

Passation de Service

Pour une administration crédible, intègre et redevable envers les contribuables

> Cabinet MEF

La passation de service entre le Ministre sortant, Madame Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA et le Ministre entrant, Monsieur Richard RANDRIAMANDRATO, s'est déroulée dans le respect mutuel le vendredi 25 Janvier 2019 dans les locaux du, désormais, Ministère de l'Economie et des Finances à Antananarivona.

Durant sa prise de parole, le nouveau Ministre a salué les travaux effectués par ses prédécesseurs mais a indiqué que le ministère ouvrirait maintenant une nouvelle page. Entre autres, la tenue de nouvelles réformes surtout dans le domaine de l'administration, de la communication et du ministère lui-même. Le Ministre n'a pas manqué d'indiquer que les réformes déjà entamées seront poursuivies si elles sont bénéfiques au pays et à la population.



BIOGRAPHIE



Richard Randriamandrato

Ministre de l'Economie et des Finances

EXPERT INTERNATIONAL

Richard J. RANDRIAMANDRATO est un spécialiste de la politique internationale et des questions liées à l'intégration régionale et continentale. Il a commencé sa carrière au Bureau International du Travail puis en tant qu'Expert de la Banque Mondiale pour le développement du secteur privé à Madagascar. Ayant travaillé pendant plusieurs années en Afrique, notamment au COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) et auprès de l'Union Africaine, il a fréquenté les hautes sphères diplomatiques et de la finance internationale. Il est un habitué des arcanes des institutions régionales et continentales.

Avec plus de 25 années d'expérience en gestion de projet et programme de développement, il a été expert et coordonnateur de programme au Programme des Nations Unies pour le Développement, Bureau International du Travail, la Banque Mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.



Spécialiste de la Politique, de l'Economie et des Finances

Diplômé en science politique et en relations internationales de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et du Centre des Relations Internationales et Stratégiques de l'Université Libre de Bruxelles,

il a aussi été décerné d'une bourse au Congrès américain, pour suivre un programme de développement professionnel à l'American University (Washington, D.C) en même temps qu'un Executive programme en finance international à Georgetown University, School of Business.

Il a déjà occupé le poste de directeur de cabinet du Ministère des Affaires étrangères avant de rejoindre le COMESA en tant que directeur de la planification stratégique et de la recherche, de 2001 à 2009.

Avant sa nomination au gouvernement, M. RANDRIAMANDRATO a été conseiller spécial du Premier Ministre Christian NTSAY en charge des relations avec les partenaires techniques et financiers et la coopération. A ce titre, il est président du Bureau permanent du Comité Nationale de Nutrition.

IEM

Monsieur RANDRIAMANDRATO fait partie des proches collaborateurs du Président RAJOELINA en tant que membre de l'équipe d'experts fondateurs de l'INITIATIVE POUR L'EMERGENCE DE MADAGASCAR.





> DGI

Partenaires de la DGI, les opérateurs affichent leur volonté pour la lutte commune contre le secteur informel

Le rendez-vous annuel de la Direction Générale des Impôts (DGI) avec les opérateurs marque le lancement de la campagne de sensibilisation sur la Loi de Finances 2019. La date du jeudi 14 février était très attendue par les opérateurs présents pour se mettre au diapason des nouvelles modifications en matière d'impôts et se sensibiliser sur la lutte commune contre le secteur informel qui évolue dans tous les secteurs gangrenants l'économie malgache.

En effet, des dispositions visant à fiscaliser les contribuables non immatriculés sont prévues dans le Code Général des Impôts (CGI), notamment l'Impôt Synthétique Intermittent (ISI) pour permettre la déduction des charges aux entreprises formelles et identifier la personne évoluant dans l'informel. Mais pour l'efficacité du dispositif, les entreprises doivent jouer le jeu en prélevant l'ISI et que l'administration fiscale procède aussi à la fiscalisation après.

Il ne faut pas oublier que les recettes fiscales jouent un rôle crucial dans les objectifs prônés par la PGE dans le cadre du développement industriel et la promotion de chaque province.

Fihaonana isan-taona amin'ny mpandraharaha ho fanohizana ny fiaraha-miasa sy fampahafantarana ny fiovàna eo amin'ny lalàna mifehy ny teti-bolam-panjakana 2019

Toy ny efa fanao isan-taona aorian'ny famoahana ny Lalàna mifehy ny teti-bolam-panjakana dia nisy ny fihaonana teo anivon'ny Foiben-ketra sy ny mpandraharaha ary ireo mpisehatra maro samihafa teny amin'ny Antenimieran'ny Varotra sy ny Industria Antaninarenina. Ny alakamisy 14 febroary tontolo andro lasa teo no nanaovana izany ka ny maraina dia natokana ho an'ireo mpandoa hetra tsotra sy salantsalany raha toa ka ireo orinasa vaventy kosa no nanokanana ny tolakandro. Adim-pamataranandro maro no nitondran'ny ekipan'ny Foiben-ketra izay notarihin'Atoa Tale Jeneraly, RAZAFINDRAKOTO louri Garisse fanazavana, nametrahana fanontaniana sy nandraisana ireo tsikera avy amin'ireo olona manodidina ny fiton-jato tonga tao an-toerana. Nanararaotra ny fotoana ihany koa ny Foiben-ketra nanamafy fa misokatra ho an'ny rehetra ny varavaran'ny Foiben-ketra amin'izay fihaonana aty aoriana araka ny filamatra efa nipetraka taona vitsy izao.

Isan'ny tena zava-baovao amin'ity Lalàna mifehy ny teti-bolam-panjakana 2019 ity dia ny fanovàna ny fetra fampiharana ny Hetra amin'ny vola miditra na IR, ny Hetra tambatra na IS ary ny TVA na hetra amin'ny tataom-bidy izay lasa Ar 200 tapitrisa. Eo ihany koa ny fanovàna ny hetra fandoa farafahakeliny amin'ny hetra amin'ny vola miditra (IR) ho an'ireo mpanao fitaterana olona na entana an-tanety. Iny famelabelarana narahina ady hevitra iny no nisantarana ny hetsika fanentanana miely patrana manerana ny Nosy amin'ity taona 2019 ity.

Vers une loi de finances rectificative cadrée avec la Politique Générale de l'État

> DGFAG

La mise en place du nouveau Gouvernement, a été suivie de l'élaboration d'une nouvelle Politique Générale de l'Etat (PGE). Cette dernière est axée sur le rattrapage du retard du développement de Madagascar, la réalisation de la vision pour l'émergence de Madagascar et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Depuis sa présentation auprès des parlementaires, elle constitue un document de référence pour toutes les parties prenantes au développement, énumérant les priorités et les axes stratégiques qui prévalent actuellement.

Il convient de rappeler que la structure du nouveau Gouvernement, ainsi que les missions qui lui sont assignées, devraient mener à la réalisation des treize (13) axes prioritaires dictés dans la PGE. Cependant, le budget mis en place par l'Ordonnance portant Loi de Finances 2019, élaboré avant la mise en place du nouveau régime, ne permet pas la réalisation de cette politique publique.

Ainsi, l'élaboration d'une Loi de finances rectificative (LFR) semble incontournable, comme l'a annoncé le chef du Gouvernement, Christian NTSAY, lors de son passage à l'Assemblée Nationale, le 04 février dernier. Cette LFR devra indiquer un nouvel équilibre pour le cadrage macro-budgétaire, ainsi que des allocations budgétaires tenant compte des priorités données aux nouvelles missions des Institutions et Ministères. Les engagements du pays dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) demeurent toutefois en vigueur, à savoir la priorité accordée aux Infrastructures et au secteur Social, ainsi que l'application des réformes dans le cadre de la bonne gouvernance.

Par rapport au cadrage macro-budgétaire relatif au budget initial pour l'année 2019, les objectifs en

matière de croissance économique devraient être revus à la hausse, suivant l'hypothèse d'un fort afflux de financements. En effet, l'expansion de quelques branches de production qui se trouvent dans les secteurs primaire et tertiaire, à savoir le Bâtiment et travaux publics (BTP), le transport, l'agriculture, l'élevage et pêche, le tourisme, l'administration, ainsi que les externalités positives de celles-ci dans les autres secteurs-branches seront favorisées.

En matière d'inflation, le taux prévu devrait changer suivant les éventuelles expansions de la masse monétaire, mais le Gouvernement est tenu de maintenir celui-ci à un niveau acceptable pour dispenser de la population et de l'économie, des surchauffes au niveau de la demande, et des pertes de compétitivité des branches productrices.

Quant à la balance commerciale, l'hypothèse d'un creusement se profilerait à cause de l'accroissement de l'importation induit par les demandes en intrant des chantiers non satisfaits par l'économie nationale.

Au niveau des finances publiques, les recettes, les dépenses et le déficit budgétaire devraient également être repensés, tout comme les éléments des documents de performance et les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) des institutions et ministères, dont les contenus servent à mesurer, quantifier et contrôler les réalisations.

Les priorités sont déjà identifiées dans la PGE, et le budget à inscrire dans la LFR 2019 devrait permettre de suivre le rythme imposé par l'émergence, dans le cadre du soutien des missions étatiques qui consistent à assurer le bien-être de la population.

Pour atteindre l'efficacité dans une très courte période, le budget, en tant qu'instrument de réalisation de cette Politique Générale, devrait emboîter le pas à l'adoption de la méthode « Contrat-programme ». En arrière-plan, l'optimisation de la répartition sectorielle et spatiale des moyens sera également de mise, pour assurer l'équilibre en matière de développement et de croissance inclusive entre les régions, tout en veillant à l'application des réformes sur le bonne gestion des deniers publics.

Coopération régionale : 10 inspecteurs comoriens en formation à l'Ecole Nationale Supérieure des Douanes malgache (ENSD).



Photo : DGD

> DGD

La performance des douanes malgaches, désormais reconnue à l'échelle internationale, incite les douanes étrangères à former leurs agents à Madagascar. L'administration comorienne a envoyé 10 inspecteurs en formation à l'ENSD depuis le 14 janvier dernier, pour une durée de douze mois. Cette formation entre dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre la Direction Générale des Douanes malgache et la Direction Générale des Douanes comorienne. Elle inclue une formation militaire

et une formation initiale à l'ENSD Tsaralalàna. La formation militaire, dispensée par l'Ecole supérieure de la gendarmerie nationale de Moramanga, a duré quatre semaines (du 14 janvier au 08 février dernier). Elle était axée sur la pédagogie, la technique, la hiérarchie et la discipline. Les agents ont été formés sur le renseignement et la patrouille, la technique de tir, la tactique, la police judiciaire et le contrôle routier. S'en est suivie la formation initiale théorique au sein de

l'ENSD Tsaralalàna, depuis le 18 février, formant les agents comoriens au métier de douanier et toutes ses ficelles. A terme, les apprenants seront capables, d'identifier les missions, l'organisation et les outils de l'administration douanière ; d'appréhender les problématiques douanières dans leurs aspects économiques, fiscaux et contentieux ; de mieux cerner les fraudes et infractions douanières en tout genre et mener les actions adéquates. Ils seront également sensibilisés et formés sur

les principes fondamentaux du port de tenue et du port d'arme ainsi que sur les notions et techniques de commandement. Par ailleurs, la Douane malgache partagera à ses confrères comoriens ses acquis en matière de GRH (Gestion des ressources humaines) et de pilotage de la performance. A la fin de la formation, chacun des 10 inspecteurs comoriens seront évalués sur le plan de formation et sur le plan comportemental. Ce protocole d'accord marque le début d'une fructueuse

collaboration entre ces administrations douanières sœurs qui visent à étendre leurs coopérations en matière d'échanges d'expériences et de compétences.



ACTUALITES

La réforme des établissements publics en application pour 2019

> DGFAG

La réforme de la gestion des Finances publiques par l'application des principes de la bonne gouvernance a pris une avancée considérable avec l'adoption de la loi fixant «les principes régissant les Etablissements Publics (EP) ainsi que les règles de création des catégories d'Etablissement public» en décembre dernier.

Afin de renforcer le système d'appui et de suivi des EP d'une part, et les dispositifs de contrôle de ces organismes publics d'autre part, la loi n°2018-037 définit les 2 régimes juridiques auxquels doivent être soumis les EP à savoir EPA – EPIC, et elle crée 10 catégories d'EP.

Le projet de réforme des établissements publics voit ainsi sa concrétisation à l'aube de la mise en œuvre du programme Initiative pour l'Emergence de Madagascar. Par son objectif d'assainissement de la gestion des établissements publics et la mise en pratique des principes des Finances publiques modernes au niveau des EP, cette volonté de réforme cadre avec l'objectif stratégique 12 de l'IEM relatif à la mise en œuvre d'une gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques, et s'applique à l'action 98 par l'optimisation des dépenses de fonctionnement de l'administration.

Deux projets de textes réglementaires d'application devront être adoptés afin de concrétiser cette réforme amorcée par l'adoption de la loi sur les EP. Il s'agit du décret fixant le statut type des EP et du décret portant harmonisation du régime du personnel des EP.

Le premier permettrait de définir les règles d'organisation administrative des EP, leurs régimes financiers et comptables ainsi que les règles de contrôle desdits organismes publics.

Le second décret tend à définir un statut du personnel des EP, et à harmoniser le régime des salaires, avantages et indemnités du personnel.



ACTUALITES <

Enquête périodique auprès des ménages (EPM 2019-2020) : une forte volonté politique du nouveau régime accompagnée d'un programme d'harmonisation et de modernisation

> DGEP

Dans les pays en développement, les enquêtes auprès des ménages sont la source privilégiée pour produire des indicateurs de suivi des conditions de vie des populations. Toutefois, afin de fournir des statistiques de bonne qualité, pertinentes, fiables, à jours et comparables, les enquêtes doivent être conduites de façon périodique (3 à 5 ans), utiliser des concepts et des définitions identiques, et s'appuyer sur les mêmes méthodes de collecte de données.

Cette année, l'INSTAT, dans le cadre du projet STATCAP de la Banque Mondiale, met en œuvre l'Enquête EPM. Mais, avant l'opération de terrain, des problèmes majeurs existent et méritent des solutions idoines.

A cet effet, les problèmes suivant ont été relevés :

- ⊙ La dernière enquête EPM remonte en 2010;
- ⊙ L'utilisation des versions papiers implique un délai qui retarde l'exploitation des données et ainsi de la diffusion ;
- ⊙ Les unités utilisées ne sont pas toujours standards.

Les solutions suivantes ont été possibles grâce à la collaboration entre le gouvernement, l'INSTAT et la Banque Mondiale :

- ⊙ L'Enquête Périodique auprès des Ménages commencera la collecte de donnée cette année 2019. Une enquête d'envergure nationale sera réalisée à Madagascar et portera sur plus de 12000 ménages répartis sur l'ensemble du territoire ;

- ⊙ L'enquête sera réalisée par tablette ou Smartphone ;
- ⊙ Actuellement, l'INSTAT fait un renforcement de capacité des cadres régionaux sur les outils de collecte et l'utilisation des Unités Non Standards.

En résumé, la réalisation de l'EPM pour cette année 2019 manifeste le fort engagement du Gouvernement à collecter des informations appuyant les prises de décision, afin d'améliorer les conditions de vie des ménages. Cette enquête sera réalisée dans un cadre harmonisé utilisant la méthodologie de collecte innovante (CAPI, Smartphone).

INDICE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPI) : EN COURS DE NEGOCIATION AVEC LE COMESA

Les entreprises constituent l'appareil productif de l'économie, notamment le secteur industriel. Le suivi du redressement économique et social ainsi que la disponibilité des données sur la structure du tissu industriel milite en faveur de la nécessité d'entreprendre l'Enquête sur l'Indice de Production Industrielle (IPI). Les statistiques sur l'IPI sont rendues disponibles pour l'année 2016 grâce à l'appui du PNUD. Les séries ont été produites sur une base trimestrielle en se basant sur la nomenclature CITI révision 4. En cette année 2019, l'INSTAT sollicite l'appui du COMESA pour continuer à sortir les résultats de l'IPI.

Recensement : les résultats préliminaires du RGPH3* en attente de validation

> DGEP

Pour s'inscrire dans l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar et la Politique Générale de l'Etat, le gouvernement malgache, à travers l'institut National de la Statistique, a mené des efforts notables afin de disposer des données fiables et à jour issues des résultats des Enquêtes statistiques et du Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Les activités de ce RGPH3 ont commencé à porter leurs fruits. En effet, le rapport préliminaire est disponible depuis le 31 janvier 2019. Il s'agit des données sur les effectifs de la population par sexe, selon le milieu de résidence et les divisions administratives. La validation officielle de ce rapport est attendue ce premier trimestre 2019, après approbation du Conseil National du Recensement présidé par le Premier Ministre. Parallèlement, les résultats de l'Enquête Post Censitaire, qui est une opération de contrôle de qualité de données, affichent une marge d'erreur acceptable.

Le décret d'application du Conseil National du Recensement attendu cette année

La loi N° 2018 004 portant sur la réglementation des activités

statistiques à Madagascar relevant du Système Statistique National prévoit la fixation par décret des attributions et règles de fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Actuellement, la coordination statistique n'est pas opérationnelle car elle était dévolue au CCISE (Comité de Coordination des Informations Statistiques) prévue dans une loi qui remonte en 1968. Depuis, l'environnement socio-économique a fortement évolué et exige l'adaptation des textes à la nouvelle réalité socio-économique de Madagascar.

Le Conseil National de la Statistique, placé sous l'autorité du Chef du gouvernement, qui a pour mission d'approuver les programmes annuels d'activités statistiques, a besoin d'un cadre juridique et institutionnel où sont précisés son mode de fonctionnement et les organes connexes du Système Statistique National.

A cet effet, un projet de décret sur le Conseil National de la Statistique sera soumis au conseil du Gouvernement d'ici le premier semestre 2019.

*Recensement Général de la Population et de l'Habitation

Facilité Elargie de Crédit : le FMI positif

> Cabinet MEF

Positif ! Ce mot pourrait résumer la dernière mission du Fonds Monétaire International (FMI) menée par Marshall MILLS à Antananarivo du 11 au 15 février 2019 où a été discuté avec les autorités de la quatrième évaluation le programme de réforme économique de Madagascar.

Une conférence de presse a eu lieu le 15 février 2019 dans les locaux du Ministère de l'Economie et des Finances à Antananarivo où Marshall MILLS a fait un bilan de l'évaluation du programme.

Ainsi, le développement économique a été favorable en 2018 car la croissance a dépassé les 5%. Mieux ! les perspectives restent positives pour 2019 avec une croissance qui devrait encore dépasser 5% dans un environnement économique stabilisé, renforcée par une stabilité politique et l'engagement des autorités à mettre en œuvre des réformes économiques.

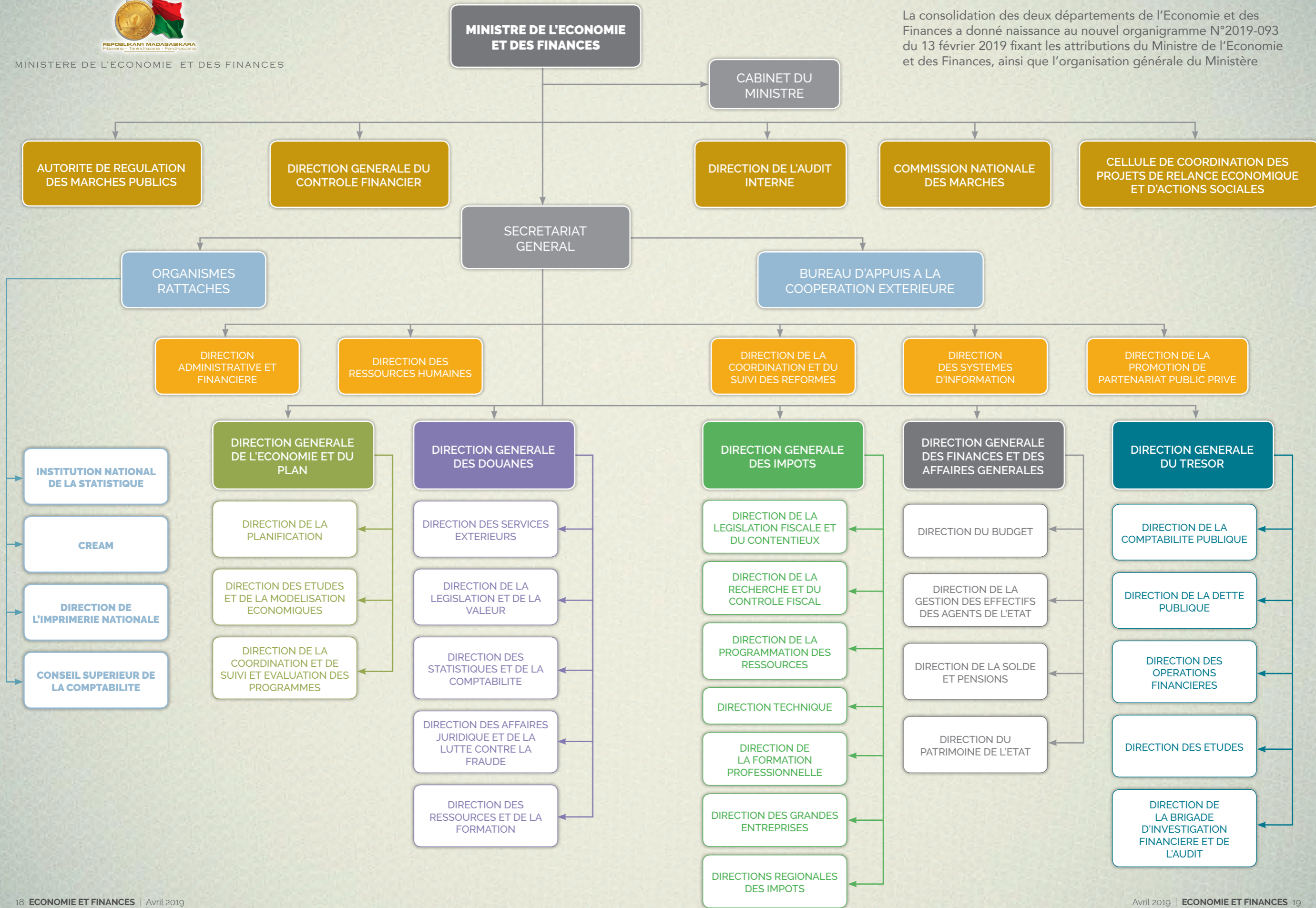
Le Ministre de l'Economie et des Finances a, pour sa part, appuyé l'intérêt pour le gouvernement de renforcer les dépenses sociales et les investissements qui sont des

facteurs déterminants pour une croissance inclusive. D'ailleurs, les plans du nouveau gouvernement à ce sujet concordent avec les priorités du programme.

En cette fin de mission, le FMI a encouragé les autorités à adopter un mécanisme de fixation de prix du carburant pour maintenir les prix en ligne avec les coûts, ainsi qu'un plan pour éliminer l'important passif envers les distributeurs pétroliers. Elaborer des mesures sociales ciblées pour protéger les plus démunis de l'impact des futurs ajustements de prix est aussi une priorité. De plus, les autorités et la mission du FMI sont convenues du besoin de continuer le redressement financier de l'entreprise de services publics JIRAMA, en augmentant ses recettes, en réduisant ses coûts, et en améliorant sa gouvernance.



La consolidation des deux départements de l'Economie et des Finances a donné naissance au nouvel organigramme N°2019-093 du 13 février 2019 fixant les attributions du Ministre de l'Economie et des Finances, ainsi que l'organisation générale du Ministère



Les hauts responsables au sein du Ministère de l'Economie et des Finances
Faisant suite aux récentes nominations lors des Conseils des Ministres, les nouveaux responsables au sein
du Ministère de l'Economie et des Finances ont, de suite, pris leurs fonctions.



RAOELIJAONA Bien-Aimé
Secrétaire Général



RAZAFY Harison Vonjy
Directeur Général de l'Autorité
de Régulation des Marchés
Publics



RABEARINOSY Gilles
Directeur Général du Contrôle
Financier



LAINKANA Zafivanona Ernest
Directeur Général des Douanes



RANDRIMBIARISOA Oliva
Directeur Général des Finances
et des Affaires Générales



ANDRIAMANGA Herivelo
Directeur Général du Trésor



RAHARIMANGA Mbolatiana
Directeur Général de
l'Economie et du Plan



**RABARINIRINARISOA Rindra
Hasimbelo**
Présidente de la Commission
Nationale des Marchés



RAMAROLAHY Isaora Zefania
Directeur Général de
l'Institut National de la
Statistique (INSTAT)



RAKOTOMANANA Eric Michel
Directeur Général du Centre
de Recherches, d'Études
Économique et d'Appui à l'Analyse
Économique à Madagascar
(CREAM)



RAKOTONIARY Nantenaina
Coordinatrice Nationale de
la Cellule de Coordination des
Projets de Relance Économique
et d'Actions Sociales
(CCPREAS)



SOJA RANDRIAMANANTENA
Christophe
Directeur des Services
Extérieures (DGD)



RAKOTOARIMALALA
Mirantsoa Haja
Directeur de la Législation et
de la Valeur (DGD)



Volaso RAZAFITRIMO
Directeur des Affaires
Juridiques et de la Lutte contre
la Fraude (DGD)



RAZAFINDRAKOTO Lalaina
Irma
Directeur des Grandes
Entreprises (DGI)



RAKOTONDRABE Nivontsoa
Zoliarisoa
Directeur du Budget (DGFAG)



MAMY NOMENJO Christian
Directeur de la Solde et des
Pensions (DGFAG)



RAZAFINDRASATA Patrick
Heriniaina
Directeur Administratif et
Financier (SG)



RABARISON Hantamalala Léa
Josée
Directeur de la Coordination et
du Suivi des Réformes (SG)



RANDRIAMAHALEO Ratsimo
Rivo Dimitri
Directeur de la Promotion de
Partenariat Public-Privé (SG)



RANDRIAMBOLANIRINA Guy
Patrick
Directeur du Patrimoine de
l'Etat (DGFAG)



HERY Manantenasoa Micheline
Directeur de la Comptabilité
Publique (DGT)



RAJEMISA Haingotiana Liliane
Directeur de la Dette Publique
(DGT)



RANDRIAMBOAVONJY
Angelson
Directeur de l'Imprimerie
Nationale (SG)



RAKOTONDRAMANANA Onja
Miandry
Directeur de la Législation
Fiscale et du Contentieux (DGI)



RAKOTONDRAINIBE
Mihamintsoa Hasina
Directeur Technique (DGI)



ANDRIAMANANTSILAVO
Zinaha Mampionona
Directeur des Opérations
Financières (DGT)



RATOVOHARIVONY Tsirofy
Mihamina
Directeur des Etudes (DGT)



ZAFIMAHERY Abel
Directeur de la Brigade
d'Investigation Financière et de
l'Audit (DGT)

Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF)

Ses nouvelles orientations par son nouveau Directeur Général, l'Inspecteur Général d'Etat Gilles RABEARINOSY

> DGCF

La réforme du Contrôle Financier, régie par le Décret n° 2008-1247 du 19 Décembre 2008 portant généralisation de l'application du Contrôle Hiérarchisé des Engagements des Dépenses (CHED) et la loi n°2016-009 relative au Contrôle Financier, qui a pour objet :

- ⊙ l'allègement du contrôle a priori des engagements de dépenses et partant, la simplification de la chaîne de la dépense,
- ⊙ la responsabilisation des acteurs budgétaires notamment des ordonnateurs secondaires,
- ⊙ l'amélioration de l'efficacité du contrôle exercé par le Contrôle Financier par le renforcement du contrôle a posteriori du service fait, trouve sa pleine application pour cette année 2019.

En effet, outre sa mission de sauvegarde de l'intérêt du Trésor public, les objectifs des activités du Contrôle Financier sont de contribuer à la bonne gouvernance, et à la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics, par le contrôle du respect des procédures pour la transparence, d'une part, et le contrôle a posteriori de service fait pour que les prestations et travaux objet des dépenses publiques aient des impacts positifs sur les citoyens en général, et sur les bénéficiaires, en particulier, d'autre part.

Les résultats attendus sont, de ce fait, la réduction, voire, idéalement, l'inexistence de détournements de deniers publics commis suite à des prestations fictives, sans service fait, ou des prestations non conformes aux devis ou aux cahiers de charge correspondants. L'atteinte de ces objectifs et l'obtention de ces résultats contribueront efficacement à la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE) sur la « lutte contre la corruption avec tolérance zéro » et du programme Initiative Emergence Madagascar (IEM)

dans son « Objectif stratégique 12 = Mettre en œuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques », et surtout à la réalisation des recommandations avec insistance de Monsieur le Président de la République sur la « tolérance zéro pour tout paiement des dépenses publiques sans service fait » lors de son discours à l'occasion de son investiture le 19 Janvier 2019 à Mahamasina.

A cet effet, le plan d'actions du Contrôle Financier consiste en :

- L'allègement du contrôle a priori des engagements des dépenses par :

- ⊙ Le respect du délai de traitement de dossiers par le Contrôle Financier de cinq (5) jours, prévu par la loi 2016-009 relative au Contrôle Financier.
- ⊙ La limitation en un seul rejet par le Contrôle Financier pour un dossier, en y prévoyant tous les redressements à faire. Toutefois, le Contrôle Financier maintient son rejet au cas où les irrégularités constatées ne sont pas redressées.
- ⊙ Le contrôle rigoureux de la moralité des prix.

- Le renforcement du contrôle a posteriori du service fait auprès des Institutions,

des Ministères et des Etablissements publics.

- La transmission des rapports de contrôle avec propositions de sanctions au Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) et au Tribunal compétent (parquet).
- Le suivi des suites données aux rapports de contrôle établis par le Contrôle Financier.

Pour l'évaluation de ces activités, les indicateurs de performance utilisés par le Contrôle Financier sont :

Le taux de rejet, le délai de traitement de dossiers et le taux du motif de rejet « prix exorbitant » pour le contrôle a priori.

Le taux de couverture du contrôle a posteriori du service fait exercé par le Contrôle Financier et le taux d'infractions commises

constatées, notamment les détournements de deniers publics pour le contrôle a posteriori de service fait.

De tout ce qui précède, le nouveau Directeur Général du Contrôle Financier, l'IGE Gilles RABEARINOSY, met l'accent sur la sensibilisation des acteurs budgétaires à respecter les procédures prévues par les textes en vigueur et à réaliser les prestations et travaux conformément aux cahiers de charge et devis y afférents, d'une part, et sur la mobilisation de tous ses collaborateurs et les agents du Contrôle Financier, à œuvrer dans le sens de l'efficacité et de la performance formulées dans ce nouveau slogan :

« UN CONTROLE FINANCIER EFFICACE, ASSURE PAR DE PERSONNEL COMPETENT ET INTEGRE, EST GARANT DE LA PERFORMANCE », d'autre part.

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS :

ROLES, ATTRIBUTIONS ET MISSION DE REGULATION

Dix ans et plus après sa création, les attributions de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans le cadre des finances publiques nécessitent quelques éclaircissements. Comme son nom l'indique, elle a pour attribution : la régulation de tout le système des marchés publics sur le territoire national. Cette mission de régulation est régie par l'article 19 de la loi 2016-055 du 25 janvier 2017 portant (nouveau) Code des Marchés Publics.

Ce nouveau Code offre à l'ARMP plus d'indépendance. Un large pouvoir d'actions lui est accordé en vue de garantir l'impartialité de l'Administration et d'assurer une intervention optimale de l'Etat dans le domaine des Marchés Publics. Ainsi, en sa qualité d'Autorité de régulation, l'ARMP est équidistante et impartiale par rapport aux Autorités contractantes et aux candidats à un Marché Public.

A cet effet, L'Autorité de Régulation des Marchés Publics est chargée de :

- ⊙ Contribuer à la conception de la politique des Marchés Publics, en assurer l'exécution et en élaborer les stratégies de mise en œuvre,
- ⊙ Promouvoir la transparence du système des marchés publics en procédant à la publication des informations relatives aux marchés publics dans le journal spécialisé des marchés publics notamment les avis généraux, les appels à la concurrence et les avis d'attribution,

ARMP

Principes généraux
régissant les Marchés
Public

- ⊙ **La liberté d'accès à la commande publique**
- ⊙ **L'égalité de traitement des candidats**
- ⊙ **La transparence des procédures**

- ⊙ Emettre des avis, propositions ou recommandations dans le cadre de la régulation des marchés publics,
- ⊙ Réaliser les missions d'observation des travaux et d'évaluation des capacités des organes de l'achat public,
- ⊙ Produire à l'attention du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement le rapport annuel sur le système malagasy des Marchés Publics,
- ⊙ Procéder à une autosaisine en cas d'irrégularités et de violations par les intervenants de la réglementation en matière de marchés publics

L'ARMP a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics. Cette mission a pour objet :

- ⊙ L'assistance des autorités nationales compétentes dans le cadre de la définition des politiques et de l'élaboration de la réglementation en matière de marchés ;
- ⊙ La formation de l'ensemble des acteurs de la commande publique et le développement du cadre professionnel ;
- ⊙ La mise en œuvre des procédures d'audits techniques indépendants, ainsi que la sanction des irrégularités constatées ;
- ⊙ Le règlement non juridictionnel des litiges nés à l'occasion de la passation des marchés publics.

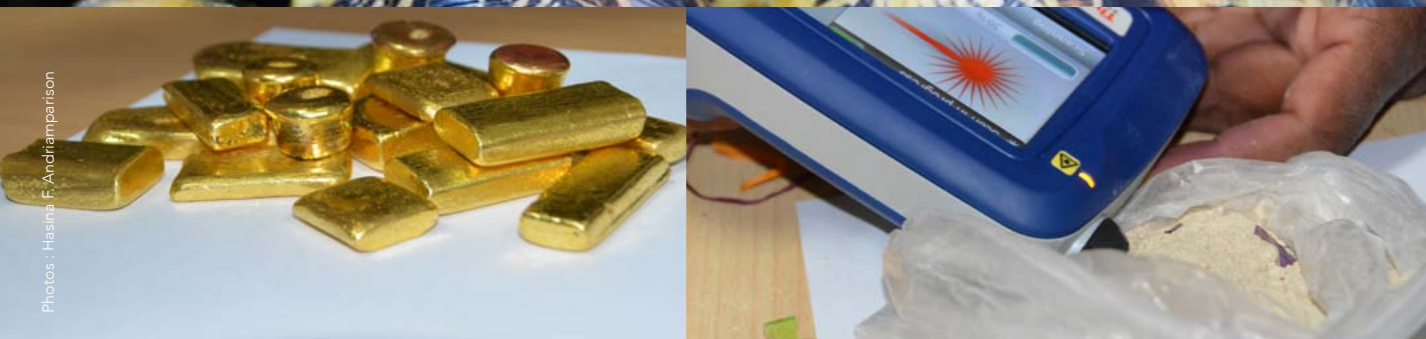
Pour cette année 2019 l'ARMP prévoit de :

- ⊙ Alléger les procédures de passation des Marchés,
- ⊙ Effectuer diverses formations en Marchés Publics aussi bien au niveau de l'administration centrale que régionale,
- ⊙ Mettre en place ses démembrements au niveau régional
- ⊙ Renforcer l'audit des Marchés en vue du redressement de la pratique des Marchés Publics,
- ⊙ Mettre en place la nouvelle structure de l'ARMP

En surcroit des missions et attributions énumérées ci-dessus, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics veille au respect des principes généraux régissant les Marchés Publics à savoir :

- ⊙ La liberté d'accès à la commande publique,
- ⊙ L'égalité de traitement des candidats
- ⊙ La transparence des procédures

Ces mesures ont pour finalité d'assurer l'efficacité, l'efficience de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.



Photos : Hasina F. Andriamparison

> DGD

Douane malgache: une administration protectrice du patrimoine naturel et des citoyens

Au-delà de sa dimension économique, la mission de la douane revêt également une dimension de protection et de sécurisation du patrimoine et des citoyens. Afin de lutter contre les fraudes et trafics illégaux, la douane malgache a entrepris des réformes de sa politique de lutte contre la fraude et contre les trafics illicites et la contrebande. Le contrôle s'est alors vu renforcé, au moment du dédouanement et post-dédouanement (ou contrôle à posteriori), aussi bien aux frontières que sur le territoire national (terrestre et maritime).

Plusieurs saisies ont été faites, nous faisons ici un topo des saisies du dernier quinquennat (2014-2019).



Bois de rose / six (06) cas

- (1) 781 rondins (110 tonnes) saisis au port de Zanzibar; cargaison à destination de Hong Kong
 - (2) 30 657 rondins (3372 tonnes) saisis à Singapour; cargaison à destination de Hong Kong
 - (3) 4 400 rondins (500 tonnes) saisis à Mombasa; cargaison à destination de Hong Kong
 - (4) 3 669 rondins (420 tonnes) saisis au port de Sri Lanka; cargaison à destination de Hong Kong
 - (5) 1 100 rondins (90 tonnes) saisis au port de Mozambique; cargaison à destination de Hong Kong
- Ces cinq premiers cas ont été transmis aux Cours et Tribunaux, affaires en cours. Un sixième cas est en cours d'enquête au niveau de la Douane.

Tortues / Douze (12) cas

- (1) 137 tortues saisis par la Douane mauricienne
 - (2) 16 tortues saisis par la Douane Kenyane
 - (3) 419 tortues remises à l'ONG Durrell pour prise en charge
 - (4) 260 tortues remises à l'ONG Turtle survival alliance pour prise en charge
 - (5) 354 tortues remises au Service du contrôle et investigation forestier (Ministère de l'Environnement)
 - (6) 330 tortues saisis par la Douane Malaisienne
 - (7) 173 tortues saisis par les autorités aéroportuaires Thaïlandaises
 - (8) 169 tortues saisis par la Douane française
- Ces huit cas ont été transmis devant les Cours et Tribunaux; quatre autres cas sont en attente de jugement définitif, avec gain de cause de l'Administration douanière

Hippocampes / Un (01) cas

- (1) 36.5 kg d'hippocampes séchés (pour les deux cas d'espèce) saisis par la douane française; la marchandise a été détruite

Pierres précieuses / Un (01) cas

- 707 grammes retenus par la Douane; dossier transmis devant les Cours et Tribunaux avec gain de cause de l'Administration douanière

Or / vingt-trois (23) cas

- (1) un cas, 18 kg saisis et déposés au CIRGN Ankadilalana; dossier transmis devant les Cours et Tribunaux
- (2) un cas, 25.2 kg saisis par la Douane mauricienne; dossier transmis devant les Cours et Tribunaux
- (3) quatre cas, 22.9kg déposés à la Banque centrale de Madagascar
- (4) 17 cas, 15.9kg déposés auprès de la Douane

Stupéfiants / Sept (07) cas

- (1) 03 cas d'héroïne, 22.4kg
 - (2) 03 cas de cocaïne, 1.64kg
 - (3) 01 cas de métamphétamine et drogues diverses, 140kg
- Toutes les marchandises ont été détruites

Whisky

- (1) 500 bouteilles saisis à l'Aéroport internationale d'Ivato et déposées au niveau de la Douane
 - (2) 27 427 bouteilles de whisky, 3 889 cartouches de cigarettes, 1 107 goodies saisis par contrôle à posteriori; marchandises déposées au niveau de la Douane
- NB: les bouteilles de whisky ont été mises en vente aux enchères publique au mois de décembre dernier mais la vente a été suspendue pour raison judiciaire.



Chacunes de ces saisies sont le fruit de la perspicacité des douaniers malgaches, dont le flair et les compétences se développent en crescendo grâce aux renforcements de capacité continus et aux moyens mis à disposition, sans oublier les coopérations avec les douanes étrangères.

Les défis à relever sont encore importants et parmi les perspectives de la Direction générale pour cette année 2019, nous notons la mise en place d'une brigade cynophile et l'acquisition de vedettes rapides pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la contrebande et les trafics illicites.

La collaboration de tout citoyen est vivement sollicitée car la protection de notre pays est l'affaire de tous. Le Service de surveillance et de lutte contre la contrebande dispose d'un numéro vert accessible par tous, à tout moment : **+261 34 30 810 10**

Pour une administration publique performante et transparente dans l'atteinte des objectifs de la Politique Générale de l'Etat

> DAI

Après l'achèvement de l'OMD en 2015, les Nations Unies ont instauré une nouvelle stratégie de développement baptisée ODD, afin de parvenir à un avenir meilleur et durable pour ses pays membres, en l'occurrence Madagascar. Ce programme comporte 17 objectifs de développement à atteindre notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Optimisation du développement du pays à travers la PGE

L'année 2019 annonce un nouveau défi pour le Ministère de l'Economie et des Finances dans la mesure où l'administration est en perpétuelle évolution pour l'intérêt général de l'Etat et surtout pour la population Malagasy.

Le Ministère détient un rôle capital dans l'atteinte des objectifs de la Politique Générale de l'Etat (PGE) tirée de la vision Initiative Emergence de Madagascar établie par le Président de

la République, Andry Nirina RAJOELINA. Une politique qui partage les principes de l'ODD, avec des actions particulièrement adaptées aux réalités malgaches répondant aux besoins du pays.

Dans l'optique de faire de Madagascar un pays émergent, les «13 velirano» ont été traduits en action concrète à travers la PGE, qui sera mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Suite à l'évaluation de la PEFA (Dépenses Publiques et de Responsabilité Financière), une méthodologie d'évaluation de la performance de la GFP (Gestion des Finances

Publiques), un PSMGFP (Plan Stratégique de Modernisation de Gestion des Finances Publiques), a été élaboré pour rectifier les forces et les faiblesses de la GFP.

C'est dans cette démarche que le MEF contribue à mettre en place un système de gestion des finances publiques efficace, efficient et transparent en cohérence avec la PGE.

Ce plan stratégique comprend 10 objectifs spécifiques et 22 programmes en relation avec les principaux domaines de la GFP, et cohérents avec le FEC (Fond Elargie de Crédit).

Transparence et Bonne gouvernance, tolérance zéro pour toute forme de corruption

Une administration performante dépend de la bonne gouvernance et de la transparence de ses activités. Cette mise

en œuvre relève de la bonne volonté de tous les agents de l'Etat à tous les niveaux.

«Vouloir la bonne gouvernance est une ambition noble, accepter l'audit et le contrôle interne assure la responsabilité, l'efficacité et la transparence» telle est la valeur véhiculée par la Direction de l'Audit Interne (DAI).

Elle concrétise l'initiative de favoriser la modernisation de l'administration par l'amélioration des procédures administratives, la gestion rationnelle des finances publiques et la réduction des risques de fraude, à travers ses activités indépendantes et objectives.

La fonction d'audit interne se trouve au cœur du dispositif de maîtrise et de réduction des risques en vue de réduire et de limiter les dysfonctionnements perçus au niveau des systèmes audités.

A l'issue des missions d'audit, des recommandations adaptées sont émises afin de créer des valeurs ajoutées telles que la célérité des traitements de dossiers (remboursement des frais médicaux), la gestion optimale et transparente des ressources matérielles et financières de l'Etat (logements administratifs, comptabilité matière, dépenses publiques) et le respect de la loi et des règlements en vigueur (usage des faux diplômes, respect du code de déontologie et de la bonne conduite des agents de l'Etat).

Par ailleurs, la convention numéro 3 de l'IEM transposée

en une action concrète dans la PGE, stipule une tolérance zéro dans le cadre de la lutte contre la corruption. En ce sens, le MEF s'expose à un risque élevé de corruption dans la gestion des recettes et des dépenses de l'Etat.

Dans ce cadre, l'Audit Interne devient un outil d'identification, d'évaluation du système de management de risques et contribue à la mise en place d'un dispositif de contrôle adéquat.

La DAI, vers une progression optimale de ses activités

Suite à la fusion des deux Ministères (le Ministère des Finances et du Budget et le Ministère de l'Economie et du plan), le Plan de Travail Annuel (PTA) a subi de légères modifications incluant les missions d'audit au sein du département de l'Economie.

Ce PTA sera accentué sur les secteurs présentant des risques élevés ainsi que sur les missions déjà programmées. Outre la réalisation des missions ponctuelles ou spécifiques instruites par les Autorités Supérieures ou le Comité d'Audit Interne, le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises lors des missions réalisées antérieurement sera également prise en compte.

La création du Comité de l'Audit Interne (CAI) assurera l'approbation des révisions ultérieures de la charte de l'Audit Interne, les missions d'audit à effectuer et l'état d'avancement des recommandations émises.

Pour la professionnalisation et l'harmonisation du métier d'audit, un processus de certification progressive destiné au personnel technique de la DGAI et un Manuel de l'audit interne avec les guides spécifiques sont en cours de réalisation.

Toutefois, dans la conduite de ses attributions, des applications informatiques restent à développer sur la nouvelle plateforme informatique acquise récemment, l'interfaçage avec le Data Center de la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) est également en cours. Ce procédé permettra de faciliter l'analyse des données et le suivi des transactions en temps réel via les différents Systèmes d'Information (SIGMP - Système Intégré de Gestion des Marchés Publics, SIGFP - Système Intégré de Gestion des Finances Publiques ...) afin de disposer d'une cartographie des risques de la gestion des finances publiques et d'en déduire les différentes pistes qui feront l'objet des missions d'Audit Interne ultérieures.

Gestion rationnelle du Patrimoine de l'Etat

Recensement Général au Programme

Pourtant essentielle dans la gestion du patrimoine de l'Etat, une base de données patrimoniales à jour et fiable est encore inexistante. Des opérations de recensement prévues de démarrer cette année constituent une étape préalable à franchir. Celles-ci permettront d'avoir une traçabilité précise des biens administratifs. Une gestion rationnelle du patrimoine de l'Etat impactera positivement sur la bonne maîtrise des dépenses publiques.

> DGFAG

L'heure est au changement. En cohérence avec l'objectif de l'IEM de mettre en œuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques, la Direction du Patrimoine de l'Etat de la Direction Générale du Budget (DPE/DGB) a pour ambition de constituer une base de données unique sur tous les biens immobiliers et roulants de l'Etat répartis au niveau de tous les SOA de la Grande Ile. Des séries de recensements seront lancées à partir du deuxième trimestre de cette année. Le défi est qu'en fin 2019, des données exhaustives et fiables sur tous les logements, les bâtiments et les véhicules d'au moins 10 Institutions et Ministères soient disponibles au niveau du département. Toute l'équipe s'attèle actuellement à mettre en place les stratégies adéquates afin de mener à bien ces opérations.

L'inexistence d'un répertoire patrimonial complet et à jour est expliquée par l'absence d'une vraie politique de l'Administration pour valoriser et préserver le patrimoine de l'Etat même si des crédits budgétaires y sont alloués chaque année. De plus, les valeurs de ces actifs non financiers ne figurent pas encore dans la comptabilité générale de l'Etat.

Par ailleurs, au vu de la Circulaire n° 813-MFB/SG/DGB/DPE/SLA du 21/12/2010, le système de recensement actuel est purement déclaratif. Ainsi, les responsables administratifs des différents Ministères doivent envoyer, annuellement, au Service des Logements et Bâtiments Administratifs (SLBA) de la DPE/DGB, la liste détaillée de tous les logements et bâtiments administratifs qui leur sont



Véhicules administratifs

affectés. Les dispositions de ladite Circulaire sont, cependant, largement perdues de vue. Pour preuve, seulement le tiers de tous les Ministères existants ont déposé leurs dossiers de recensement auprès dudit Service en 2018. Il est pourtant à rappeler que sans quitus de recensement délivré par la DPE/DGB, que ce soit pour les matériels et mobiliers, les logements et bâtiments ou les véhicules administratifs, aucun engagement de dépenses pour des réparations et entretiens n'est autorisé par la Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF).

Cette base de données est incontestablement un outil indispensable pour assurer une gestion rationnelle des actifs non financiers de l'Etat. Elle aidera les responsables concernés dans l'orientation des dépenses consacrées

à ces biens. Les réparations et entretiens, les nouvelles acquisitions, voire les nouvelles constructions seront ainsi programmées de manière transparente et efficiente. Ce qui mettra fin aux habitudes de certains responsables administratifs de systématiser les dépenses y afférentes : pratiques allant à l'encontre de la maîtrise des dépenses publiques.

Photo : DPE

SYNTHESE DES MISSIONS D'AUDIT DES MARCHES AU NIVEAU DES REGIONS ATSIANANA ET BOENY

Les missions d'audit des marchés effectuées par l'ARMP en 2018 se sont portées sur les marchés conduits durant l'année fiscale 2017.

> Equipe de l'ARMP

ENTITES CIBLES

	NOMBRE D'ENTITES CIBLES	
	ATSIANANA	BOENY
Service Techniques Déconcentrés (STD)	22	15
Etablissements Publics Nationaux (EPN)	03	05
Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)	01	02
TOTAL	26	22

ECHANTILLON

Régions	ECHANTILLON					
	Ratio sur Nombre			Ratio sur Montant		
	Nbre Total (1)	Nbre Echant. (2)	Ratio % (2)/(1)	Montant Total (Ar) (3)	Montant Echant. (Ar) (4)	Ratio % (4)/(3)
ATSIANANA	509	98	19	9 003 783 579,70	3 106 943 027,70	34,51
BOENY	363	105	28,92	11 254 326 583,41	4 953 017 077,84	44,00

CONSTATS

Régions	Nombre Echantillons	Nombre Contrats audités	Nombre Dossiers non disponibles	Nombre Dossiers disponibles (1)	Nombre Procédures non Conformes	Nombre Procédures Conformes (2)	Taux de Conformité % (2)/(1)
ATSIANANA	98	74	14	60	41	19	31,66
BOENY	105	76	10	66	57	9	13,63

RESULTAT

Le taux de non-conformité est assez important pour les 02 régions :

ANTSIRANANA : 68,34 %

* 40% des cas de « Non-conformité des dossiers de mise en concurrence par rapport au document type prévu par les textes réglementaires »

BOENY : 86,37 %

* 54% des cas de « Défaillance sur l'évaluation faite par la Commission d'appel d'offres ;

* 30% des cas de « Non-conformité des dossiers de mise en concurrence par rapport au document type prévu par les textes réglementaires »

Nous tenons à préciser que ces premières missions d'audit conduites par l'ARMP entrent dans le cadre de l'application pratique suite à la formation dispensée par le consultant international aux auditeurs de l'ARMP en Juin 2018.

The State budget is an essential instrument of economic policy for financing the development strategies including National Development Plan (NDP). The stability of public policies, supported by the different sectoral policies as well as the multi-year budgetary framework, makes it possible to reinforce the achievement of these development objectives.

Citizens Budget
So that citizens know where their tax money goes

8 AFA 2018
ENGLISH VERSION

The Citizens Budget is a simplified document of Initial (IFA) or Amended Finance Act (AFA). It is part of a transparent approach, an essential element of good governance.

In partnership with **unicef** pour chaque enfant

HIGHLIGHTS OF THE AFA 2018

Political and institutional contexts

- Set up of a new Government with new ministerial structures
- Establishment of the High Court of Justice (HCJ) and appointment of its members
- Preparation for holding the presidential election

Macroeconomic framework

- Preservation of macroeconomic stability and strengthening of the national economy under the Extended Credit Facility (ECF) Program
- Slight review of economic growth from 5.1% to 5.0%
- Inflation control against price fluctuations of basic products and the international price of oil.

Budgetary framework

- Budget programming remain unchanged
- Strengthening the tax recovery
- Upward overhaul of subsidies to JIRAMA to reduce the impacts of reforms undertaken in the public company
- Adjustment of salary expenditures in relation to actual needs identified after audit
- Bailout of the Civil and Military Pension Fund
- Delay in disbursement of external financing

The State budget is an essential instrument of economic policy for financing the development strategies included in National Development Plan (NDP). The stability of public policies, supported by the different sectoral policies as well as the multi-year budgetary framework, makes it possible to reinforce the achievement of these development objectives.

For this purpose, accountability to citizens is relevant to report the use of public funds and, ultimately, promoting financial governance. The Directorate General for the Budget is pursuing its efforts to strengthen budget transparency and citizen's participation to the budget process. The Citizens Budget is an excellent way to immerse the public to understanding and apprehending the budget process.

Thus, this eighth edition is a concise report of the main lines of the 2018 Amended Finance Act including the updates of the macroeconomic and budgetary realizations and perspectives. The modifications on the fiscal measures, the main orientations of the public expenditure, the sector priorities in terms of Public Investment Program, etc... The drawing up of citizens' budget has taken into account all remarks and observations from all sides to better reflect all the solicitations of the citizens in terms of budget information.

So, we encourage citizens to take part to the dissemination of this document as widely as possible. We also thank UNICEF Madagascar for its technical and financial assistance from the drawing up to dissemination of this document.



Normes d'informations financières à Madagascar : Historique et perspectives

> CSC

Les normes d'informations financières sont des standards destinés à uniformiser la présentation des données comptables des entités. Parfois désignés sous les termes « normes comptables », ces standards sont désormais plus communément appelés normes d'information financière après l'avènement de l'International Accounting Standards Board (IASB) en 2001. Les normes d'information financière sont issues d'organismes de normalisation et l'IASB est l'organisme chargé de l'élaboration des normes d'information financière au niveau international. Le changement opéré par cet organisme dans la dénomination de ses normes n'est pas fortuit mais marque sa volonté de les orienter davantage vers la présentation de l'information financière plutôt que vers la comptabilisation

comme cela avait été le cas avant 2001. Madagascar dispose aussi de son propre organisme de normalisation comptable qui est le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) et de ses propres normes d'information financière. Dans un pays ayant connu la colonisation française comme le nôtre, les termes « Normes d'information financière » ne peuvent être dissociés du Plan Comptable Général (PCG). En effet, pour les pays qui l'ont adopté, le plan comptable général constitue le support de la normalisation comptable. De la période de colonisation à aujourd'hui, Madagascar a vu se succéder plusieurs plans comptables dont le dernier en date est le Plan Comptable Général 2005.

CITIZENS BUDGET également disponible sur le site www.dgbudget.mg

suite page 36



Les normes applicables à Madagascar avant l'instauration d'un organisme de normalisation comptable

L'usage d'un plan comptable s'est surtout ancré en France à partir de 1947 durant la période de reconstruction d'après guerre. Ce plan comptable 1947 a par la suite été amélioré et a donné naissance au Plan comptable 1957. A cette époque, Madagascar, à l'instar des autres pays colonies françaises d'Afrique, a dû appliquer ces plans comptables de la France Métropole. D'ailleurs, l'application du Plan Comptable français de 1957 a continué à Madagascar bien après l'indépendance en 1960 jusqu'à la publication du plan comptable malgache de 1969.

Après son indépendance, Madagascar a intégré l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) en 1966 et les gouvernements des pays membres de cette organisation ont émis le vœu d'élaborer un plan comptable qui tienne compte des besoins particuliers de leurs pays. De ce contexte ont été issus le plan comptable malgache de 1969 et le plan comptable OCAM 1970. Après le retrait de Madagascar de l'OCAM en 1973, le plan comptable de 1969 ne connaîtra de révision qu'en 1987.

“
Le PCG 2005 demeure le référentiel comptable en vigueur à Madagascar.

Les normes élaborées par le Conseil Supérieur de la Comptabilité, organisme de normalisation comptable malgache

Madagascar s'est doté d'un organisme de normalisation comptable qui lui est propre vers la fin des années 1980. Il s'agit du Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) dans sa première version. Dans la même foulée, un nouveau référentiel comptable dénommé Plan Comptable Général 1987 a été publié, accompagné d'un guide annoté comme support didactique. Les spécialistes

s'accordent à dire que ce PCG 1987 malgache était inspiré du PCG 1982 français. Le CSC, de cette première version, a ensuite été mis en veilleuse après la publication du guide annoté du PCG 1987.

La réactivation du CSC sous sa forme actuelle a été actée en 1998 par décret n°98-442 du 18 juin 1998 suite à une initiative conjointe du Gouvernement malgache de l'époque et de la Banque Mondiale. La principale mission, qui lui a été assignée à ce moment, était l'élaboration d'un plan comptable général qui soit inspiré des normes comptables internationales IAS/IFRS et qui soit applicable par les entités malgaches.

Les travaux d'élaboration du PCG 2005 ont été achevés en 2003 et il a été approuvé suivant le décret n°2004-272 du 18 février 2004 pour se substituer au PCG 1987. Lors de sa diffusion, le PCG 2005 a été qualifié de cohérent avec les normes comptables internationales IAS/IFRS de 2003 et jusqu'à ce jour, le PCG 2005 demeure le référentiel comptable en vigueur à Madagascar. Plusieurs plans et guides comptables sectoriels sont venus le compléter ultérieurement.

Les perspectives

Les normes internationales d'informations financières IFRS ont évolué depuis l'élaboration du PCG 2005. Certaines normes ont été retirées et d'autres modifiées. De nouvelles normes ont été publiées par l'IASB. En ayant fait le choix de s'inspirer des normes IFRS, Madagascar s'est inscrit dans une démarche évolutive. Le plan comptable général devrait donc logiquement connaître une mise à jour pour rester en phase avec ses normes de référence.

Par ailleurs, les spécificités de l'économie malgache sont telles que le PCG 2005 n'est pas un strict reflet des normes IFRS. Les cas du Système Minimal de Trésorerie (SMT) destiné aux micros et petites entités ainsi que des dispositions concernant l'organisation de la comptabilité et la nomenclature et le fonctionnement des comptes constituent autant d'exceptions aux normes IFRS. Les recherches en ces sens sont à poursuivre afin d'identifier les systèmes les mieux adaptés.

COMMENT CAPITALISER L'INTEGRATION REGIONALE (SADC, COMESA, COI) POUR L'EMERGENCE DE MADAGASCAR?

Photo : Hasina F. Andriamparison

> DGEP

L'intégration régionale est un processus de regroupement économique de plusieurs pays d'une même région. Son objectif est de soutenir les croissances de ces pays et de leur permettre un développement durable. Elle est constituée des accords entre les pays membres dont le but est de libéraliser les échanges et l'économie dans une région pour une plus grande ouverture mondiale. Au cours des vingt dernières années, Madagascar a adhéré à trois groupements régionaux qui sont : la Commission de l'Océan Indien (COI), le Marché Commun de l'Afrique Australe (COMESA) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

Tableau 1 : Echanges commerciaux au sein des CER abritant la Grande île (valeur en milliard d'ariary)

NOMBRE D'ENTITES CIBLES					
Année	Exportations vers les blocs	% Exportations totales	Importations en provenance des blocs	% Importations totales	Solde Commerciale
2010	225,6	9,3%	693,9	12,6%	-468,3
2011	217,3	7,4%	733,2	12,3%	-515,9
2012	200,2	7,6%	648,6	11,9%	-448,3
2013	332,3	9,2%	625,5	10,5%	-293,2
2014	456,7	8,5%	820,9	10,2%	-364,2
2015	506,0	8,1%	923,1	10,7%	-417,1
2016	593,0	8,2%	1091,4	11,6%	-498,4
2017	656,8	7,4%	1340,2	11,8%	-683,4

Source : DSE/INSTAT; Calcul des auteurs.

Madagascar effectue une relation commerciale avec les pays des Communautés Economiques Régionales (CER) en Afrique. Par rapport aux échanges que tient le pays avec le reste du monde entre 2010 et 2017, la part des exportations vers les pays des blocs régionaux varie de 7% à

9% et ne dépasse pas les 10%. Cela signifie que les recettes d'exportation y résultant sont encore moindres. Par contre, les importations provenant des pays des blocs varient de 10% à 12% qui ne sont aussi pas significatifs par rapport aux importations totales du pays. Ces résultats montrent que

les opérateurs économiques malgaches peinent encore à devenir compétitifs au sein de ces communautés et l'économie nationale reste victime de la concurrence des produits des pays de ces groupements régionaux. Par ailleurs, pour mesurer la performance à l'exportation

telles que la diversification des exportations et le taux de croissance des exportations, la méthode de l'indice de Gini Hirschman (ICGH) pourrait être utilisée. Cet indicateur permet de mesurer la diversification des exportations (concentration).

Selon le tableau 2 ci-dessous, les indices de concentration de Gini Hirshman de Madagascar indiquent, en général, une concentration extrême des exportations. Ces indices sont presque tous supérieurs à 0,5 surtout dans les cinq dernières années.

Tableau 2 : Indice géographique des exportations de la Grande île

Année	ICGH_GEO_GLOB
2010	0,3983490
2011	0,4398161
2012	0,4839298
2013	0,5328625
2014	0,5585904
2015	0,5563543
2016	0,5229657
2017	0,5229657

Source : INSTAT et DGEP, 2018

En moyenne, l'indice calculé sur les années en question montre une concentration modérée et presque extrême, soit de 0,4989. Cela signifie que les valeurs d'exportation malagasy vers les blocs régionaux sont concentrées sur quelques pays

Un modèle empirique montre que seules les exportations au début de l'année précédente et les exportations vers les marchés régionaux au temps «t» expliquent positivement la variable endogène. Ainsi,

une augmentation de 10% des exportations vers les communautés régionales provoque un accroissement de 5,2% des exportations totales. Tandis que l'indice de Gini-Hirschmann n'influe pas les exportations totales dû à la structure des exportations vers les marchés régionaux : COMESA SADC et COI.

Les exportations malagasy vers les marchés régionaux sont fortement dominées par des produits de base dont les cours sur le marché mondial sont fortement volatiles et sensibles aux chocs extérieurs. De ce fait, tout effort de diversification dans les autres produits s'avère dissimulé par cette forte dominance. Les effets positifs de la diversification des exportations sont conditionnés par des politiques d'accompagnement susceptibles d'améliorer la croissance économique.

Un second modèle permet d'examiner la relation dynamique entre la diversification des exportations et les exportations en valeur. En effet, les exportations vers les marchés régionaux, le Produit Intérieur Brut et l'indice de diversification au temps (t) ont des impacts positifs et significatifs sur les exportations totales en valeur tandis que les exportations totales et le produit intérieur brut au temps (t-1) affichent une variation opposée mais restent significatifs. Ainsi, d'une part, une politique de diversification accompagnée d'un accroissement de la production engendre une augmentation des exportations totales. Et d'autre part, l'amélioration des exportations vers les CER

contribue aussi à tirer les exportations vers le haut. Les résultats de cette étude ont fait ressortir que la valeur de l'exportation destinée aux marchés régionaux est expliquée par la capacité du pays à créer des valeurs ajoutées dans l'économie et aussi par la diversification des exportations.

Même si il est vérifié empiriquement et théoriquement que la diversification des exportations peut engendrer des avantages significatifs, on peut considérer que certains obstacles limitant la diversification des exportations subsistent. Parmi ces obstacles, on trouve la faible élasticité de la demande (dû à la prédominance des produits de base), le manque de financement (faible taux de bancarisation), l'inadéquation des infrastructures et le manque de main-d'œuvre qualifiée. En outre, dans les pays en développement comme Madagascar, les problèmes liés aux institutions publiques entravent les activités du secteur privé.

De ce fait, afin de tirer profit de l'intégration régionale, toute initiative de diversification devrait être suivie de mesures d'accompagnement où l'Etat joue un rôle central en adoptant les politiques adéquates.

Des politiques visant à créer, dans tous les secteurs de l'économie, des conditions nécessaires à la diversification et à la création de la valeur ajoutée sont à titre de recommandation suivi des politiques ciblées sur des secteurs d'activités ou produits particuliers.

EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET PERSPECTIVES POUR 2019

> DGEP

Contexte international

L'interférence des effets de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis et de ceux de la hausse des prix du pétrole a généré une conjoncture économique morose au niveau mondial. L'ajustement à la hausse des tarifs douaniers de part et d'autre en tant que forme la plus achevée de ladite guerre, a relevé les coûts de production et ralenti le rythme d'activités surtout pour les économies ayant de relations commerciales plus intenses avec ces deux pays.

Les effets en sont plus ressentis en Europe avec le recul de 0,3% de la croissance. Ils se sont avérés particulièrement plus graves en France avec la grève de la compagnie nationale de transport aérien, puis en Grande-Bretagne avec sa sortie de l'Union Européenne, le Brexit. Pour l'Allemagne, un bon nombre de ses entreprises implantées dans le monde (environ plus de 40,0%) sont en proie au même phénomène.

L'économie nipponne n'est pas à l'abri des effets des tensions commerciales entre les deux grands pays : la croissance a fléchi de 0,5% par rapport au premier semestre 2017.

La Chine, à l'instar des autres pays industrialisés, a subi de plein fouet l'impact des tensions commerciales avec une chute de 0,2% du volume d'activités. En revanche, les Etats-Unis ont pu observer une bonne tenue de leurs activités, la meilleure possible depuis près de 4 ans, grâce au dynamisme soutenu de la consommation des ménages et à l'accélération des exportations.



Contexte national

Durant le premier semestre 2018, les importations et les exportations ont varié de 24,6% et de 21,0% en valeur; les termes de l'échange se sont appréciés de 0,8%.

L'indice des prix à la consommation a observé un glissement de 7,1% entre décembre 2017 et juin 2018, dû surtout au renchérissement de biens de première nécessité (riz, viande, etc) dans les grands centres de consommation. en effet, la hausse du prix du riz est remarquable dans les grandes villes comme Antananarivo (19,3%), Antsirabe (22,8%) et Toamasina (20,6%). Les importations de riz étaient en hausse de 37,7% sans pouvoir réduire les prix sur le marché local.

Les exportations de produits halieutiques en volume étaient en régression de 11,9%, imputable à la diminution des exportations des produits tels que les crevettes, les langoustes. En revanche, une hausse de 5,0% est constatée pour la production de l'élevage, soit :

- ⊙ **3,2% pour la viande bovine** avec une hausse des prix de 7,1%,
- ⊙ **34,6% pour la viande porcine**, dont les prix ont varié de 3,6%, et
- ⊙ **7,7% pour la volaille** avec une chute de 6,6% des prix.

A première vue, l'élevage porcin prend progressivement le relais de l'élevage bovin.

La création d'entreprises a fléchi au cours du 1er semestre 2018 par rapport à la même période en 2017, soit 45,0% pour les sociétés anonymes,

69,6% pour les sociétés à responsabilité limitée et 16,3% pour les entreprises individuelles. Doit-on signaler que les entreprises individuelles représentent 90,0% du total des entreprises (tout statut confondu) à Madagascar.

Parallèlement, le nombre des recruteurs ? inscrits auprès du Service Régional de la Promotion du Travail Décent et des travailleurs déplacés d'Analamanga ont accusé une baisse de 48,8%. Ces nouveaux inscrits sont majoritairement des femmes jusqu'à hauteur de 57,7% contre 48,3% pour les hommes.

L'ajustement à la hausse des prix des carburants s'est poursuivi, soit 2,3% pour l'essence et 1,2% pour le gasoil au cours du 1er semestre 2019. L'ajustement est lié à la hausse des prix sur le marché international; la moyenne des prix du baril a atteint la barre de 70,0 dollars en avril 2018.

La consommation d'électricité a affiché une augmentation de 11,3% dont 5,0% pour la consommation « basse tension » et 23,0% pour la consommation « haute tension ». la JIRAMA a pu produire 180 MW de plus en un an pour assurer une production suffisante pour le Réseau Interconnecté d'Antananarivo (RIA), tout en basculant progressivement vers le fuel lourd pour les installations d'Ambohimambola. Avec les équipements acquis au titre du projet PAGOSE, la société envisage la résolution des problèmes de distribution jusqu'à hauteur de 60,0% sur l'ensemble du territoire.

Quant aux secteurs de l'industrie et de services, les industries de boisson, de bois, de matériaux de construction, chimie et pharmacie, les branches transport (tous modes de transport confondus), BTP et tourisme ont affiché une évolution à la hausse. En revanche, les branches alimentation, tabac, extraction minière, textile

et dans une moindre mesure les activités franches semblent avoir perdu de vitesse.

Si l'année 2018 s'est achevée avec un taux de croissance de 5,0, la perspective pour 2019 est relativement meilleure; une croissance de 5,2% est attendue, tirée essentiellement par les investissements publics dans l'infrastructure, l'agriculture à travers l'amélioration de la productivité des petits exploitants, le tourisme et les activités des petites et moyennes entreprises. Le rythme de progression des prix devrait ralentir pour se situer autour de 7,0%, grâce à la disponibilité plus grande de l'offre et à la bonne régulation de la liquidité bancaire.

En bref :

ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT CONFORME A LA PGE

Avec l'investiture du nouveau Président Andry Nirina RAJOELINA, et la mise en place d'un nouveau Gouvernement, une nouvelle stratégie nationale de développement s'impose pour apporter un développement durable et une prospérité pour tous les malgaches en une génération.

La stratégie s'appuiera sur les axes prioritaires de la Politique Générale de l'Etat et les objectifs de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar, à savoir :

- Le renforcement du socle social ;
- Le renforcement du socle de la gouvernance ;
- La stratégie économique à croissance accélérée.

HETRAPHONE ET HETRAONLINE

Les usagers vont profiter de l'innovation technologique d'une administration en ligne et dématérialisée

Par le biais des recettes, l'Etat pourrait soutenir un peu plus l'industrialisation à Madagascar ainsi que l'autonomisation et la responsabilisation du territoire suivant la PGE 2019

> DGI

Dans sa principale mission de mobilisation efficace et efficiente des ressources internes, l'Administration Fiscale devrait disposer d'un outil lui permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des informations fiscales figurant dans les bases de données. En outre, cet outil devrait permettre des traitements de masse, de manière à permettre une gestion efficace des dossiers fiscaux, recentrer les ressources humaines sur les fonctions à plus forte valeur ajoutée, permettre un pilotage de l'activité en temps réel par les services centraux et réduire les risques de corruption.

La Direction Générale des Impôts (DGI) a entamé une grande réforme depuis l'année 2007 en mettant en place la télédéclaration des impôts auprès de tous les contribuables d'Antananarivo dans la lignée de son objectif consistant à offrir un service d'accès à distance. Toutefois, ce service a été limité aux grandes et moyennes entreprises jusqu'en 2018. En effet la DGI ne pouvait pas

déployer le logiciel SIGTAS pour des raisons techniques.

Le service en ligne *Hetraonline* a été lancé en août 2018 pour généraliser la téléclaration pour tous les contribuables disposant d'une connexion internet. C'est une version destinée aux contribuables du Système d'Administration Fiscale Intégrée ou SAFI, un nouveau logiciel devant remplacer SIGTAS et SURF, qui ne répondent plus aux besoins d'utilisation quotidienne de la DGI.

La mobilisation de l'équipe informaticienne avec le soutien des autorités et l'appui du projet PAPSP de la Banque mondiale a permis d'atteindre ce stade malgré la crise sociale rencontrée par la DGI durant le troisième trimestre 2018. Actuellement, plus de 4 300 contribuables utilisent ce nouveau service en ligne disponible dans le monde 24h/24 et 7j/7. Parallèlement, le nouveau logiciel intégré SAFI back office, encore fruit d'un développement interne, est déjà en

phase test en environnement réel auprès du Centre Fiscal pilote du 5^{ème} Arrondissement d'Antananarivo. Le déploiement au niveau national sera programmé cette année 2019 à la suite du teste.

En 2017, la DGI est entrée dans la phase de paiement des impôts via la téléphonie mobile par le biais des sociétés Telma et Orange. Grâce à un partenariat innovant entre la DGI, Orange et Telma, le paiement de l'impôt synthétique (IS) par un téléphone mobile est devenu une réalité avec *Hetraphone*.



Illustration gratuite via plexel



Le service a été, dans un premier temps, disponible au niveau de deux sites pilotes, celui du 3^{ème} arrondissement à Faravohitra et celui d'Alasora.

Cette année 2019 avec l'appui financier de la Banque mondiale à travers le Projet d'inclusion financière, les contribuables de la ville d'Antananarivo sans distinction vont pouvoir bénéficier du service de *Hetraphone*. Le même service sera étendu dans toutes les grandes villes de Madagascar en 2020.

A titre de rappel : les transactions sur Hetra Phone avec Mvola et Orange Money sont gratuites, sécurisées et instantanées. Il suffit de disposer d'un Numéro d'identification fiscale, ou NIF, et d'un compte Mvola ou Orange Money pour pouvoir utiliser le service. Une déclaration du chiffre d'affaires réalisé est toutefois obligatoire avant tout paiement. Le service vise à permettre aux contribuables de s'acquitter plus facilement et gratuitement de leurs impôts synthétiques. Il contribue

également à diversifier les modalités de déclaration et les canaux d'encaissement de la DGI, et ainsi améliorer le civisme fiscal et le taux de recouvrement grâce à la téléphonie mobile. Il est à noter que le contribuable ne supportera aucun frais pour utiliser cette solution.

Contrôle des opérations de change : poursuite de la dématérialisation

> DGT

Le contrôle et le suivi des opérations de change figurent parmi les missions économiques du Trésor Public. Dans ce cadre, la Direction des Opérations Financières (DOF), par le biais du Service de la Finance Extérieure (FINEX) a mis en place en 2017 le Système Intégré de Gestion des Opérations de Change (SIG-OC), qui consiste en l'informatisation et l'automatisation du processus de traitement des dossiers liés au change. Il permet ainsi, de renforcer le respect de la réglementation de change sur le territoire de Madagascar. En effet, cet outil centralise et gère la domiciliation des factures d'importations et d'exportations, la demande de dispense de rapatriement

de devises (Module 1), les allocations de voyages (Module 2), les opérations internationales incluant les transactions courantes et les transactions en capital et financières (Module 3).

Premiers essais concluants

Le développement du SIG-OC a été initié en 2016. Après plusieurs mois de période de test, l'opérationnalisation du module 1 relatif à la domiciliation des factures Import-Export a été rendue effective à partir de Juillet 2017 au niveau des banques primaires. C'est à partir de Septembre 2017 que ce volet a été intégralement opérationnel

et accessible pour tous les opérateurs.

A la fin de l'année 2018, plus de 4000 opérateurs importateurs exportateurs disposaient de compte SIG-OC. Ces derniers ont déjà pu mesurer les réels gains en productivité générés par ce nouvel outil, que ce soit pour l'émission ou pour le suivi de leurs demandes de domiciliation. En effet, grâce à ce dispositif, ils déposent directement en ligne leurs demandes d'ouverture de domiciliation bancaire de leurs opérations d'exports et d'imports, et ont la possibilité de consulter en tout temps et en tout lieu l'évolution du statut de leurs dossiers, évitant ainsi les fréquents déplacements auprès des banques ou auprès



SYSTÈME
INTÉGRÉ DE GESTION
DES OPÉRATIONS
DE CHANGE

Illustration gratuite via pexels



qui consiste à promouvoir l'E-gouvernance. L'objectif étant de faciliter la relation entre l'administration et l'administré conformément à la Convention N°03. Dans une perspective d'améliorer et d'étendre tous les aspects du contrôle de change, le développement informatique du module 2 portant sur les allocations de voyage et le contrôle de change manuel a été réalisé. Ce nouveau module est actuellement en phase de test, et l'équipe du Trésor Public travaille sur l'amélioration des fonctionnalités existantes en collaboration avec les banques, les bureaux de change, et les agents des Douanes aux Frontières, afin de le rendre opérationnel dans le courant de l'année 2019.

du FINEX pour les demandes de situations.

Mieux contrôler les infractions

Spécifiquement au niveau du FINEX, le SIG-OC a permis de disposer en temps réel de statistique sur les domiciliations des opérations d'importation et d'exportation, et a notamment aidé à faciliter la détection des infractions au rapatriement de devises grâce aux différents paramètres de contrôle mis en place.

Le Trésor Public a poursuivi cette réforme qui s'inscrit désormais dans le cadre de la Politique Générale de l'Etat,

Eliminer les fausses attestations

Par ailleurs, l'opérationnalisation du module «Allocations voyages et contrôle de change manuel», va constituer un instrument permettant de réduire l'accès au marché de change au noir et de lutter contre les trafics et fuites des devises grâce à une meilleure traçabilité des opérations d'achats et de ventes. Cet outil va également contribuer à éliminer l'usage de fausses attestations de change grâce au système QR Code utilisé qui permet de contrôler instantanément l'authenticité de chaque attestation.

Pour l'imprégnation de ce nouveau module, des séances de formation ont été dispensées, durant les mois de novembre et de décembre 2018, aux utilisateurs, notamment les agents des banques, des bureaux de change, des Douanes, dans les villes où sont implantés les aéroports internationaux, entre autres, Antananarivo, Nosy Be, Antsiranana, Toamasina, Fort-Dauphin, Sainte-Marie, Toliara, Fianarantsoa. L'équipe du Trésor Public continue de se mobiliser pour former les utilisateurs qui n'ont pas eu l'occasion d'assister aux dernières séances de formation.

Concrètement, ce module 2 du SIG-OC permet aux banques et aux bureaux de change d'enregistrer les opérations de vente et d'achat de devises en numéraires. Les informations ainsi enregistrées sont transmises automatiquement aux agents des Douanes aux frontières qui sont chargés de contrôler les sorties et rentrées de devises. L'application délivre, lors des achats de devises par les voyageurs se rendant à l'étranger, une attestation revêtue d'un code QR qui fait l'objet d'un scan par les agents des Douanes lors des vérifications effectuées à la sortie du territoire national, rendant ainsi plus efficace le contrôle et le suivi des sorties de devises.

Faritra DIANA : tsy mahasakana ny mpiasa tsy handray karama ny fahatapahan'ny lalana

> DGFG



TOLIZARA CHRISTIAN
Lehiben'ny SRSP DIANA

Rehefa vanim-potoan'ny fahavaratra dia somary sahirana ny tompon'andraikitra misahana ny fikarakarana ny karaman'ny mpiasam-panjakana sy ny fisotroan-dronono any amin'ny ireo toerana saro-dalana. Anisan'izany ny any amin'ny faritra DIANA izay tapaka ny lalana noho ny fiavian'ny orana tao anatin'ny andro maro mifanesy. Amin'ny alalan'ny fiarakodia anefa no mbola fandefasana ny « Bon de caisse » na taratasy fandraisambola ho an'ny mpiasam-panjakana any amin'io faritra io. Araka ny fanazavana nomen'i TOLIZARA Christian, Lehiben'ny Sampandraharaham-paritra misahana ny Karaman'ny Mpiasam-panjakana sy ny Fisotroan-dronono (Service Régional de la Solde et des Pensions-SRSP) DIANA, dia « matetika no mihitsoka eny an-dalana ilay taratasy fahazoana mandray ny karama na ny fisotroan-dronono rehefa miakatra ny rano. Tsy azo andehanana eo amin'ny tetezan'ny Marivorahona avatr'Ambanja noho io antony io ka voatery miandry ny fidinan'ny rano afaka iray na roa andro, vao afaka mandeha indray ny fiara ».

Nisy fotoana aza moa dia voatery mamerina mikarakara ny karama fanindroany indray ny Sampandraharaha satria tratry ny fahasimbana eny an-dalana ny ilay



Sary : DGFG

taratasy. Mandefa iraka manokana indray avy eo mitondra ny antontarantatasy vaovao

Manoloana ny tranga misy dia efa nandray fepetra manokana ihany koa ny Sampandraharaham-paritra misahana ny Fitantanana ara-bola ny Mpiasam-panjakana ka nandefa izany tamin'ny fiaramanidina amin'ny alalan'ny « Colis Express ». Voalaza fa tsy dia mifanalavitra loatra ny sarany amin'izany. Rehefa izay dia telo andro farafahatarany no tonga any DIANA ny taratasy fahazoana ny vola. Tsy manokana ny mpiasam-panjakana sy ny mpisotro ronono tsy handray ny valin-kasasarany anefa izany ny fahatapahan-dalana satria efa tonga ara-potoana hatrany izany noho ny ezaka vita.



Retrouver le magazine **Economie et Finances** également sur le site du ministère

Bulletin D'information du Ministère de l'Economie et des Finances



LE MINISTÈRE EN IMAGE

Vendredi 20 Mars : Journée Internationale du bonheur
Les agents du Ministère de l'Économie et des Finances ont tenu à célébrer la Journée Internationale du bonheur cette année sous le thème

LE BONHEUR AU TRAVAIL





REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

*Un voyage de mille
lieues commence
toujours par
un premier pas.*

Lao Tseu